



SPECIAL TEMPÊTE : 27 DÉCEMBRE 1999

N° 3

Deux mois après la tempête, où en est-on ?

Marchés

Les livraisons sur le marché local se poursuivent correctement de manière générale, grâce au partenariat engagé de longue date avec un certain nombre de scieurs. La baisse des prix s'est poursuivie en pin et épicéa mais semble maintenant devoir se stabiliser.

Concernant l'export vers les régions non sinistrées ou vers l'étranger, un certain nombre de contrats ont déjà été signés dans les Pyrénées, en Espagne, au Portugal et en Belgique. Des trains d'épicéa pour la Normandie et la Belgique sont programmés pour la semaine du 21 février 2000.

Quant aux aides au transport annoncées par l'Etat (jusqu'à 50 F par tonne pour les destinations les plus éloignées), elles restent encore insuffisantes pour compenser le surcoût de transport et en tout état de cause n'ont pas encore été mises en application. Cela n'a pas empêché la Coopérative de s'engager dès à présent mais il est à souhaiter que ces aides soient rétroactives ce qui n'est pas encore acquis.

Mobilisation des bois

Les nouvelles abatteuses de MECAFOR sont arrivées mi-février et sont au travail. Deux chauffeurs suédois ont travaillé en binôme avec nos propres équipes pendant un mois. Cette collaboration a été excellente et a permis de mobiliser rapidement une importante quantité de bois.

Par ailleurs, nous avons rencontré plusieurs équipes d'abattage mécanisé venues de Norvège, de Finlande et du Royaume-Uni. Cette dernière piste a abouti à la signature d'un contrat qui renforcera les capacités de la Coopérative à hauteur de 5 équipes comprenant chacune une abatteuse et un porteur.

De nouvelles équipes de bûcherons

ont été mises au travail dans les plus gros bois, des chantiers ont été montrés à des équipes de bûcherons polonais qui ont semblé intéressés.

Aspects financiers

Comme annoncé précédemment, l'Assemblée Générale du 11 mars à Ussel devra statuer sur l'emprunt de 12 millions de francs sous forme de prêts bonifiés à 1,5 % annoncés par le Gouvernement. En attendant, les chèques ont été renvoyés à ceux qui avaient souhaité participer à notre trésorerie. Encore une fois nous les remercions très sincèrement de ce geste qu'ils n'ont pas hésité à faire dans ces moments difficiles.

Priorités d'actions

Vous souhaitez exploiter vos bois vous-mêmes: quelques conseils

1. Munissez-vous d'équipements de sécurité et soyez prudents : l'accident n'arrive pas qu'aux autres.
2. Exploitez vos bois rapidement : nul ne sait comment seront les marchés dans trois mois.
3. Ne façonnez que du bois droit, frais, non altéré et purgé de tout défaut (pourritures, fentes...) : si nos marchés reçoivent du bois de mauvaise qualité, ils iront se fournir ailleurs.
4. Les arbres qui restent debout sont très bien comme ils sont, laissez-les.

Voici les dimensions à façonner en épicéa :

* Bois de qualité fermette (belle qualité, diamètre des branches inférieur à 1,5 cm) :

- grumettes de 5 mètres de long + 20 cm de surmesure (soit 5,20 m au total)
- diamètre minimum fin bout : 20 cm
- diamètre maximum gros bout : 45 cm

* Billon palette, longueur 2,40 + 0,10 m, diamètre min. fin bout 20 cm

* Billon palette, longueur 2,40 + 0,10 m, diamètre min. fin bout 15 cm

Si vraiment vous tenez à façonner de la papeterie, faites des rondins de 2 mètres avec un diamètre fin bout d'au moins 10 cm.

Attention à la qualité, tout lot non conforme sera refusé. Les quantités façonnées doivent correspondre à des camions complets (soit 50 stères ou 35 m³), éventuellement en vous groupant avec des adhérents voisins. Les bois doivent être mis bord de route pour le 30 avril. Prévenez votre technicien dès que vous avez terminé.

Il est impossible de donner ici des prix qui dépendent des marchés fournis, des distances par rapport aux gares ou aux usines et dans certains cas de l'aide de l'Etat promise pour le transport. La Coopérative jouera le jeu d'une totale transparence des comptes de votre chantier.

Un certain nombre de propriétés de toutes tailles ont déjà été traitées en totalité ou partie. Les trains pour la Belgique se chargeant en gare d'Uzerche, ceci explique que les efforts d'exploitation aient surtout porté dans un premier temps sur les propriétés du Pays d'Uzerche et des Monédières. D'autres trains sont prévus notamment sur Meymac et Felletin. Encore une fois l'objectif principal reste l'exploitation des hêtres et épicéas / sapins qui commenceront à s'abîmer avec les premières chaleurs, ce qui sera malheureusement le sort de la plupart des parcelles que nous espérons réduire au minimum.

Pour le pin, les débouchés déjà réduits avant la tempête se sont encore raréfiés ; toutefois des wagons d'essai sont programmés sur l'Espagne et l'Isère.

Les propriétaires de chênes, de douglas et mélèzes ne sont pas oubliés, mais ces essences se conserveront beaucoup mieux ; dans leur intérêt il vaut mieux envisager leur exploitation de manière ordonnée après l'été, ce qui permettra une commercialisation maîtri-

sée et donc des prix meilleurs qu'aujourd'hui. Surtout, cela permettra au maximum de parcelles d'être exploitées dans de bonnes conditions et sans contrainte de temps menaçante.

Nous vous rappelons que toutes ces décisions ont été prises par le Conseil d'Administration qui vous représente, dans le but de sauver globalement le maximum de bois.

Assemblée Générale

Les Assemblées Générales de la Cuma et de la Coopérative Forestière du Limousin auront lieu le samedi 11 mars 2000 à 14 heures dans la salle du cinéma le Carnot, 66 bis avenue Carnot à Ussel. Tous les propriétaires adhérents sont invités à y participer pour formuler les remarques, questions et suggestions qui leur tiennent à cœur en cette période éprouvante.

Tempête et impôts

Depuis le CFL-Information de Mars 1999, vous savez que le revenu de vos bois est fondé sur le revenu cadastral forfaitaire. Chaque année, vous incluez dans votre déclaration de revenus un montant qui est censé représenter le revenu final de vos bois, moins les investissements réalisés, le tout réparti (lissé comme disent les économistes) de manière régulière au cours du temps. Ce système est bien adapté à notre activité puisqu'il permet d'éviter d'être surimposé dans les tranches supérieures l'année où vous vendez un peuplement arrivé à maturité.

Par ailleurs ce même revenu cadastral forfaitaire sert de base au calcul de la taxe foncière.

Que faire après la tempête ?

Dans de nombreux cas, une parcelle classée en " futaie résineuse à classe de production supérieure " a été détruite en partie ou totalité. Il serait donc injuste que, en plus des dégâts subis et de la perte de valeur du peuplement, vous soyez imposé " comme si de rien n'était ".

N'attendez donc pas pour déclarer à votre mairie et à votre centre des

impôts (avant le 27 mars 2000) les changements de nature de culture. Quelques exemples :

- la totalité de la parcelle cadastrale BC 123, boisée en épicéas de 35 ans, a été détruite : demandez que la nature de culture soit changée de BR = bois résineux (avant tempête) en L = lande (après tempête).
- seulement 40% de la parcelle BC 123 sont détruits (dans les 60% restants les dégâts sont mineurs) : demandez la création d'une sous-parcelle BC 123 A sur 40% de la surface, classée en L, et d'une sous-parcelle BC 123 B sur 60% de la surface, qui reste classée en BR.
- la parcelle BC 123 a subi des dégâts épars ; environ 30% des arbres sont tombés, ce qui produit une éclaircie un peu forte voire quelques clairières, mais sans que le peuplement soit vraiment détruit : demandez le déclassement en BR de classe de productivité inférieure (et donc avec un revenu plus faible) ; pour cela il faut que le revenu de la parcelle ait été diminué d'au moins 10% après la tempête.

Cas particuliers

Dans certaines communes la taxe foncière sur les landes est élevée. Dans ce cas il peut être intéressant de ne pas passer par une déclaration en landes mais de demander directement un classement en futaie résineuse pour laquelle vous pourrez bénéficier d'une exonération trentenaire de taxe foncière. Il y a là un arbitrage à faire entre impôt sur le revenu et taxe foncière, à évaluer au cas par cas en fonction des niveaux d'imposition de votre commune, et à considérer à la fois pour l'année à venir et pour le long terme.

Conclusion

Etudiez attentivement votre situation et ne tardez pas à faire les déclarations qui peuvent au moins vous aider à payer moins d'impôts à défaut de pouvoir sauver tous vos bois...

Etienne ROGER